

**ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DES TERRAINS DU
STADE DE CHAMP COURTIN**

N°2022-269

Le Maire de la Ville de MELESSE ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 août 2022 portant sur la limitation ou l'interdiction provisoire des prélèvements et des usages de l'eau dans le département d'Ille-et-Vilaine ;

Considérant que, étant prises en compte les alertes sécheresse et canicule qui ont actuellement lieu sur l'ensemble du territoire français et plus précisément à Melesse, et qui entraînent une dégradation des terrains, l'utilisation du terrain d'honneur et des terrains de football A et B du stade de Champ Courtin risquent de provoquer d'importantes dégradations sur les aires de jeu ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le terrain d'honneur de Rugby et les terrains de football enherbés A et B du stade de Champ Courtin seront fermés au public à compter du vendredi 12 août 2022 à 8h00 au vendredi 30 septembre 2022.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services, le Responsable des Services Techniques et le Policier Municipal de la Mairie de Melesse, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Betton (Ille-et-Vilaine) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes (Ille-et-Vilaine) ou par Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
Monsieur le Maire peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine, situé à Rennes,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Betton,
- Monsieur le Président du District de football d'Ille-et-Vilaine, situé à Saint-Grégoire (Ille-et-Vilaine), 5A, rue Belle Ile,
- Monsieur le Responsable du club de football de Melesse-La Mezière,
- Monsieur le Responsable du club de rugby de Melesse,
- Monsieur le Président du club d'athlétisme de Melesse
- Messieurs les directeurs des écoles privées et publiques de Melesse
- Monsieur le principal du collège Mathurin Méheut de Melesse
- Services Techniques et Police Municipale de la Mairie de Melesse.

Affiché le 12 août 2022.
L'Adjoint aux Sports,
Jean-Michel PENARD

A Melesse, le 11 août 2022.
L'Adjoint aux Sports,
Jean-Michel PENARD.

